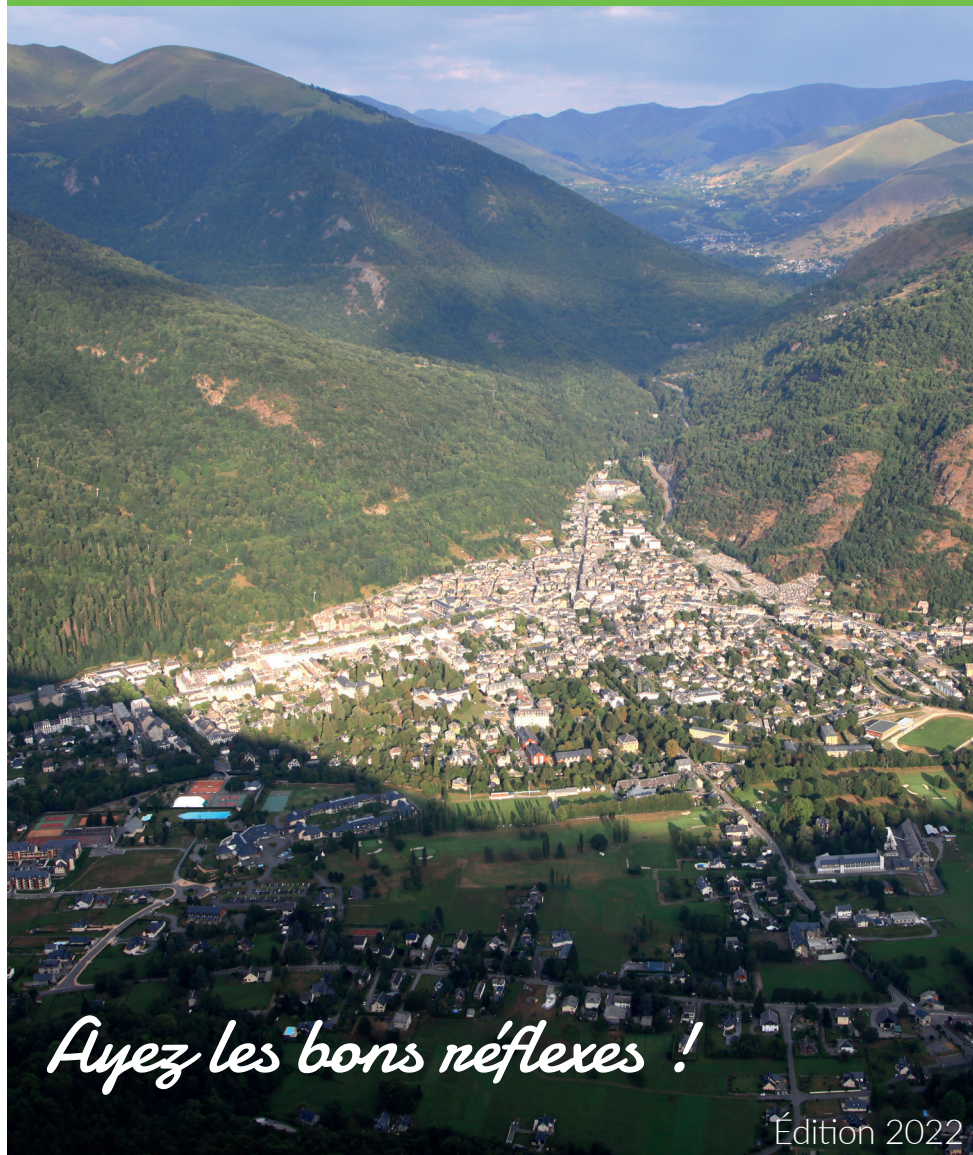


DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Ayez les bons réflexes !

Édition 2022



Édito

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Bagnères-de-Luchon est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire, le risque zéro n'existe pas. Ainsi, nous gardons tous à l'esprit les terribles conséquences de la tempête Xynthia comme celles des inondations de 2013, ou à moindre échelle celles de la tempête Barbara du 20 octobre dernier.

Afin de garder en éveil la vigilance collective et d'assurer une réactivité optimale en cas de problèmes majeurs, la municipalité doit veiller à la diffusion de l'information préventive et faire en sorte que chacun soit acteur de sa sécurité, qu'il sache comment anticiper, comment reconnaître, une alerte, comment se protéger et se comporter.

La meilleure des préventions commence, par la prise de conscience des risques et des bons réflexes à avoir en cas de problème.

Pour préserver la sécurité des habitants et protéger au mieux leurs biens et leur environnement, l'équipe municipale a élaboré le Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de sauvegarde mises en place pour faire face à une situation de crise potentielle, en coordination avec les acteurs de la chaîne du secours et de la sécurité.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention et une gestion efficace des événements futurs. C'est pourquoi, je vous invite à prendre connaissance

de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à la population recense les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés. Bagnères-de-Luchon, ville à la montagne, est exposée à une multitude d'aléas naturels : inondations causées par les crues de la Pique, de l'One, aléas climatiques tels que tempêtes, fortes chutes de neige, ou dans une moindre mesure, canicule. Les séismes, les mouvements de terrain ou encore les écobuages mal maîtrisés peuvent également nous concerner à des degrés divers. Enfin, nous n'oublierons pas d'évoquer les risques d'origine technologique à l'image de la rupture de barrage ou d'un accident de transport de matières dangereuses.

Ce document présente les zones concernées par les différents risques, et énonce très simplement la conduite à tenir en cas de danger avéré. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices. La municipalité a décidé de reprendre les essais mensuels de la sirène de Luchon dont le rôle est d'alerter la population. Cette sirène est restée plusieurs années sans fonctionner et fait partie d'un dispositif réglementaire obligatoire pour prévenir d'un éventuel danger.

Je vous invite à nouveau à prendre connaissance de ce document. En cas de questions ou de doute sur son interprétation, la Police Municipale de Bagnères-de-Luchon se tient à votre disposition.

Éric AZÉMAR

Maire de Bagnères-de-Luchon

Sommaire

Risque d'inondation	4
Risque de rupture de barrage	8
Risque d'avalanche	10
Risques météorologiques	12
Risque de mouvement de terrain	16
Risque sismique	18
Risque de feux de forêt	20
Risque transport de matières dangereuses	22
Les consignes de sécurité	24
Le risque de pandémie	28
Le risque attentat	30

Risque d'inondation

Lorsque des précipitations intenses tombent sur un bassin versant montagneux, les eaux peuvent se concentrer rapidement engendrant des crues brutales et violentes des torrents. Ils peuvent transporter de grandes quantités de matériaux et de flottants (arbres, voitures...) et avoir une forte capacité de destruction.

Les torrents de la commune (Pique, Ône, ...) peuvent connaître des crues très rapides, ne laissant que peu de temps pour réagir. Elles sont provoquées soit par des orages violents en saison chaude (de mai à septembre) ou par des épisodes pluvieux prolongés de saison froide (novembre à mars).

Il s'agit d'un risque prévisible qui peut être anticipé.



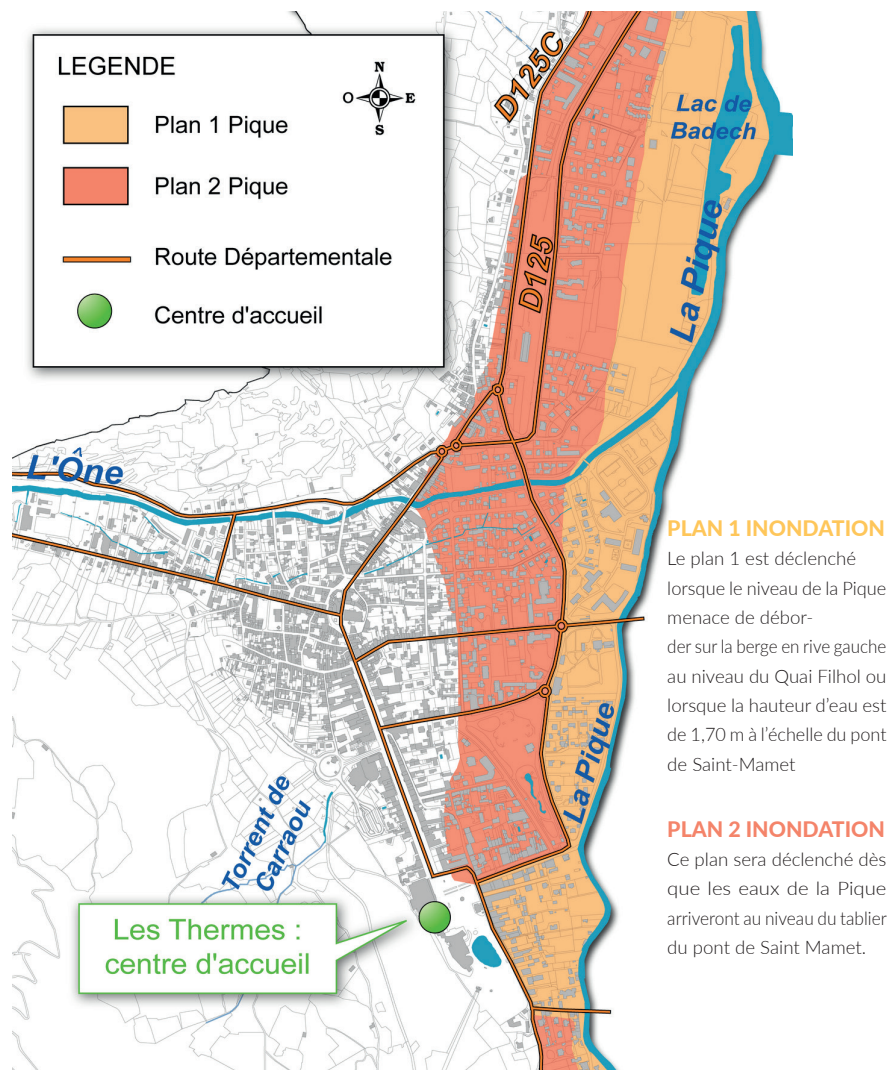
CRUES HISTORIQUES

Parmi les crues historiques majeures sur la Pique, on peut citer celles du **3 juillet 1897** du **22 juillet 1925** (crue de référence). Lors de cette dernière, une grande partie de la ville a été inondée et de nombreux ponts emportés.

Plus récemment, celle du **8 novembre 1982** a occasionné des débordements plus modérés. Concernant l'Ône, la crue de référence est comme pour la Pique, celle de juillet 1925



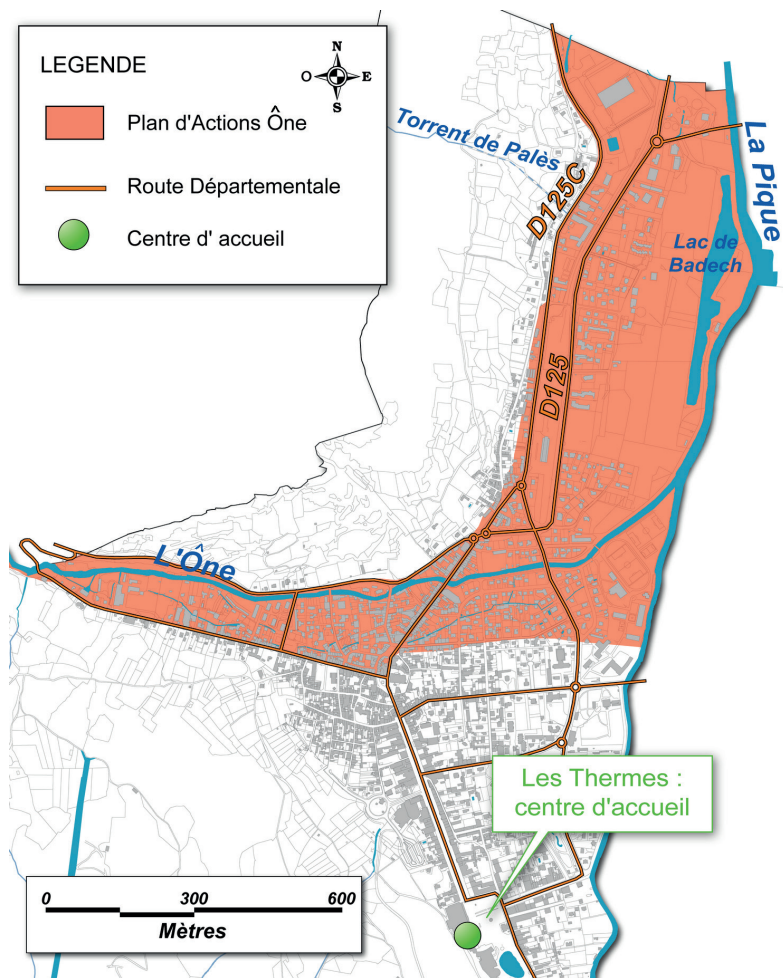
Les inondations de la Pique



L'impact des inondations de la Pique à Luchon est important. Les premiers débordements se produisent au niveau du Quai Filhol. Si la montée des eaux se poursuit, les eaux peuvent envahir l'avenue J.Barrau puis se propager vers le nord par le cours des Quinconces. A l'aval, les abords du Lycée Edmond Rostand jusqu'à la confluence avec l'Ône sont également très exposés.

En cas de crue exceptionnelle (type juillet 1925), des débordements plus étendus affecteront une grande partie de la ville (cf. carte ci-dessus).

Les inondations de l'Ône



Une inondation du torrent de l'Ône peut concerner une importante zone urbaine à Luchon (ville construite sur le cône de déjection de ce torrent).

Les premiers débordements se situent à l'aval de la centrale hydroélectrique, au niveau du pont des Résidences du Vénasque. En cas de poursuite de la montée des eaux, en rive droite, la zone comprise entre la rue Henri Dunant, l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Maréchal Foch est exposée aux débordements. A l'aval de cette zone, les eaux peuvent ensuite envahir les quartiers de Barcognas et Badech (rive gauche), et Trimole (rive droite).

Attention, des vitesses rapides d'écoulement pourraient être observées dans les rues !

Les autres torrents

Sur la commune, d'autres torrents peuvent présenter un risque significatif. Les réactions de ces petits cours d'eau torrentiels peuvent être très rapides.

- Le torrent de Bagnartigues descend de Superbagnères. Il se jette dans la Pique au niveau de la centrale hydroélectrique. En cas de fortes pluies, les eaux peuvent venir s'accumuler jusqu'à l'impasse du Séquoia.
- Le torrent de Beauregard, situé à l'aval immédiat de Bagnartigues, peut déborder sur la RD125 et le camping de Beauregard.
- Le torrent du Carraou peut déborder depuis la gare du Téléporté jusqu'aux rues adjacentes (Av. Maréchal Gallieni, Allées d'Etigny, etc.).
- Et le torrent de Palès. En cas de fortes pluies, des débordements sont possibles dans le secteur de l'Avenue de Toulouse.

Restons au sec

Plusieurs mesures ont été prises par la commune :

- Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a été mis en place. Les zones à risque sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Entretien des berges des torrents
- Barrages de rétention sur la Pique et L'Ône

En cas d'inondation, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera activé sur la commune. Les services municipaux se chargeront de la surveillance des cours d'eau, de l'alerte des populations et de la coupure des routes inondées. La mairie, en collaboration avec les établissements scolaires, effectue des exercices pour la mise en sécurité des enfants dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS).

En cas d'évacuation par les autorités, les thermes feront office de centre d'accueil pour la population.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Montez à l'étage



Fermez le gaz et l'électricité



Ne prenez pas la route

Risque de rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques (vices de conception, de construction, de matériaux, ...)
- Naturelles (séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain, ...)
- Humaines (insuffisance du contrôle d'exécution, erreurs, malveillance, ...)

La rupture de barrage peut être progressive ou brutale. Elle entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

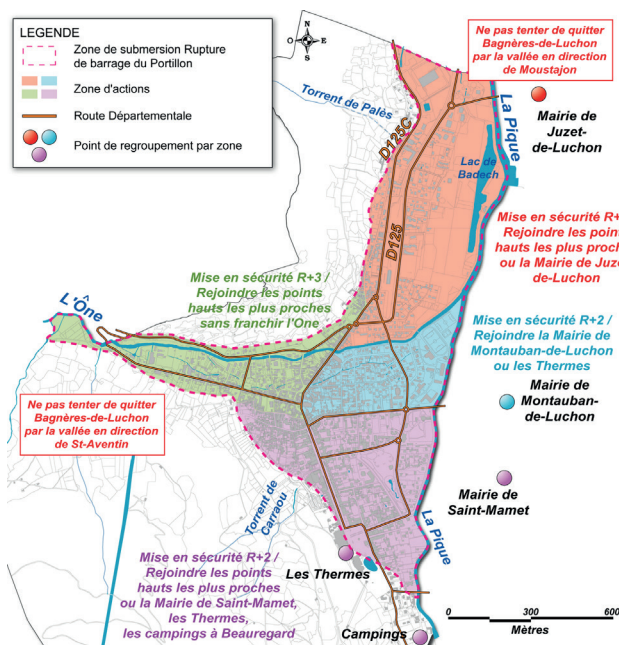


LE RISQUE DANS LA COMMUNE

La commune de Luchon est située à environ 15 km des barrages du lac d'Oô et du Portillon. Une rupture de ces barrages produirait une onde de submersion susceptible de toucher le territoire de la commune. Une telle situation n'est à ce jour jamais arrivée dans les Pyrénées. Elle a une probabilité d'occurrence extrêmement faible. Des phénomènes précurseurs apparaîtraient bien avant la rupture de l'ouvrage, et ainsi, des mesures préventives pourraient être prises, notamment la mise en sécurité des populations concernées.



Les gestions du risque



Dans le pire des scénarios, Luchon serait touchée par une onde de submersion arrivant au bout de 20 minutes environ avec des hauteurs d'eau de 4 à 9 m.



Sur le bassin versant amont de l'Ône, le barrage du Portillon, géré par EDF, fait l'objet d'un Plan Particulier d'intervention (PPI - grand barrage). Des mesures spécifiques sont prévues en matière d'alerte et d'évacuation des populations.

En cas d'alerte, la population est invitée à rejoindre rapidement les points hauts ou les points de regroupement les plus proches (cf. carte ci-dessus).

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Montez à l'étage



Fermez le gaz et l'électricité



Ne prenez pas la route

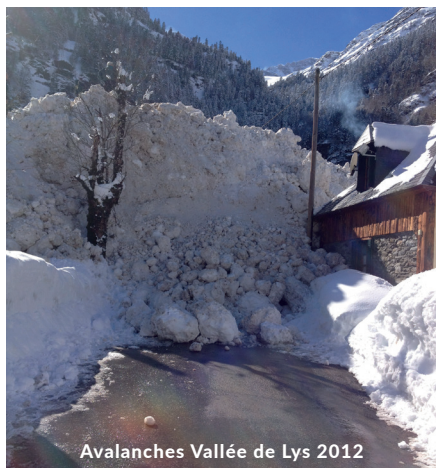
Risque d'avalanche

Une avalanche est un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Elle peut se produire naturellement ou être provoquée accidentellement (passage de skieurs, de randonneurs, ...).

On distingue trois types d'avalanche :

- Avalanche en aérosol : neige récente et poudreuse
- Avalanche de neige humide : action de la pluie et/ou du redoux
- Avalanche de plaque : souvent formée par le vent

Dans la commune, le risque d'avalanche est présent essentiellement en amont de la vallée de la Pique et sur la vallée du Lys, en dehors des zones urbanisées.



AVALANCHES HISTORIQUES

Le **5 avril 2012**, une avalanche de neige humide surprend un groupe de randonneurs dans la vallée du Lys. Deux femmes sont emportées par la coulée, l'une d'elle ne survit pas.

En **février 2011**, deux randonneurs sont emportés sur la commune d'Oô lors d'une sortie malgré les mauvaises conditions météorologiques.



Les gestions du risque

Si vous êtes en ski hors piste ou en randonnée, cette pratique comporte des risques.

Avant de partir

Informez-vous des conditions neigeuses. Chaque hiver, Météo France édite quotidiennement un bulletin d'estimation du risque d'avalanche qui donne des indications sur l'état du manteau neigeux.

L'estimation du risque utilise l'échelle européenne de risque d'avalanche, graduée de 1 à 5. La situation du risque d'avalanche est relayée dans chaque station de sports d'hiver par des drapeaux d'alerte.

Pictogramme	Niveau de risque	Couleur	Message sur les conditions de pratique, l'importance et l'étendue du risque
	5 - TRÈS FORT		Conditions très défavorables
	4 - FORT		Forte instabilité sur de nombreuses pentes
	3 - MARQUÉ		Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes
	2 - LIMITÉ		Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes
	1 - FAIBLE		Conditions généralement favorables

Dans tous les cas, ne partez jamais seul et équipez-vous d'un Détecteur de Victimes d'Avalanches (type ARVA), de pelles et de sondes, et d'un sifflet.

Lorsque vous êtes pris dans une avalanche

- Tenter de fuir latéralement
- Faire de grands gestes de natation pour essayer de rester en surface
- Créer un espace autour de soi en exécutant une détente énergétique au moment de l'arrêt de l'avalanche
- Créer une poche d'air avec vos mains
- Ne pas essayer de crier pour conserver son oxygène

Retrouvez les consignes de sécurité complètes en page 24

Risques météorologiques

Fortes chutes de neige, grands froids, canicules ou violentes tempêtes ... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter l'ensemble de la commune, provoquer des dommages et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes.

La situation géographique de Luchon est favorable au déclenchement de phénomènes météorologiques violents ou intenses. Au regard de l'altitude de la ville de Luchon (630 m), la neige et les grands froids s'invitent régulièrement en période hivernale. La situation montagneuse favorise, dans certaines conditions, le développement de vents violents (cf. page suivante).

Ces phénomènes restent pour la plupart prévisibles, plusieurs heures ou plusieurs jours à l'avance.



Tempête Xynthia 27 février 2010



Tempête Xynthia 27 février 2010

ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

Le **27 février 2010**, la tempête Xynthia occasionne de gros dommages dans les vallées pyrénéennes. À Bagnères-de-Luchon, de nombreux arbres sont déracinés. L'un d'entre eux provoquera le décès d'une personne dans le Parc des Thermes.

Le **13 février 1978**, une violente tempête affecte la station de Superbagnères où des skieurs restent bloqués.

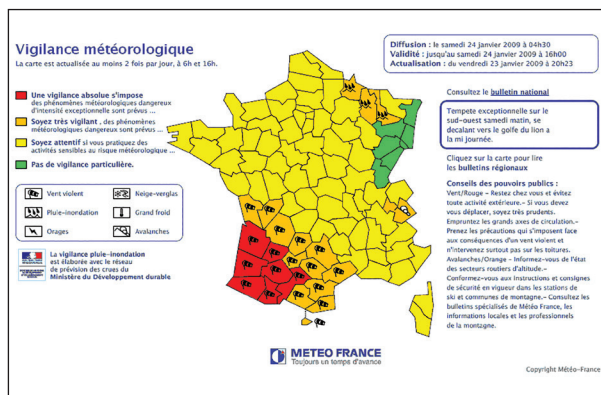


Tempête Xynthia 27 février 2010

La vigilance météorologique

La vigilance météorologique est conçue pour **informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux**. Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site Internet de Météo-France et relayées par les médias nationaux.

Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans danger !



Les mesures prises

Dès le niveau de vigilance orange diffusé par Météo-France, une veille sera activée en mairie afin d'anticiper un événement météorologique dommageable sur la commune.

En cas d'évacuation, les thermes feront office de centre d'accueil pour la population.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Restez à l'abri



Écoutez la radio pour suivre la situation



Ne prenez pas la route

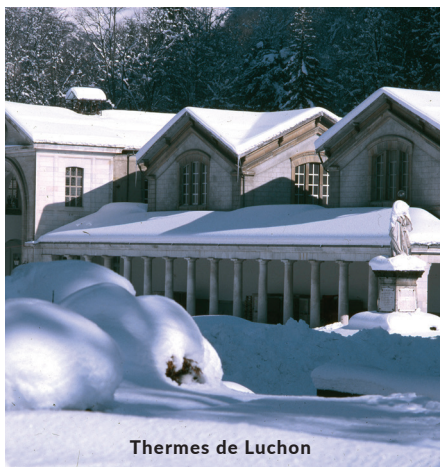
Fortes chutes de neige et ou grand froid



Des perturbations peuvent parfois déposer de grosses quantités de neige en peu de temps (plusieurs dizaines de cm) pouvant engendrer une désorganisation de la vie municipale (problèmes de circulation, automobilistes bloqués, coupures d'électricité, ...).



Gouaux de Larboust



Thermes de Luchon

Le luchonnais est régulièrement affecté par des épisodes de grand froid. Certains hivers, les températures peuvent descendre en-dessous de -20°C . Le 7 février 2012, le thermomètre a frôlé les -17°C . Les épisodes de grand froid impliquent de longues journées sans dégel et peuvent affecter les populations les plus démunies bien qu'elles soient relativement peu nombreuses sur la commune. Enfin, les plans d'eau englacés peuvent représenter un danger pour ceux qui s'y aventurent, qu'ils soient piétons ou cyclistes.

La canicule



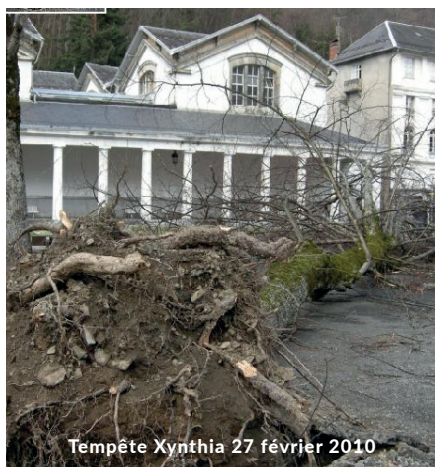
La canicule est une période de très forte chaleur durant l'été. On considère qu'il y a canicule quand le phénomène dure plusieurs jours, et a fortiori plusieurs semaines. Durant l'été 2003, les températures ont dépassé les 40°C dans une grande partie de la France pendant plusieurs jours.

Le Plan Canicule national est adapté à la commune dont les services veilleront à l'information des personnes vulnérables par l'intermédiaire du Centre Communal d'Actions Sociale (CCAS). L'entraide et la solidarité envers les personnes fragiles de votre entourage ou de votre voisinage sont vivement recommandés.

Cependant, Bagnères-de-Luchon reste peu affectée par le phénomène en période estivale à la faveur de l'altitude et de nuits fraîches.

La tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. Pour les plus fortes tempêtes, les vents peuvent dépasser les 150 km/h en plaine, voire 200 km/h sur les sommets montagneux.



Tempête Xynthia 27 février 2010



Tempête Xynthia 27 février 2010

Le contexte géographique et la configuration de la vallée de Luchon sont favorables à la canalisation des vents de sud venant d'Espagne. C'est ainsi que le courant descendant s'accélère par l'effet Venturi en raison du rétrécissement de la vallée en amont et peut provoquer des effets destructeurs au débouché de la vallée.

Les dégâts provoqués par les tempêtes peuvent être très importants. Les causes de décès ou de blessures les plus fréquentes sont notamment les impacts par des objets divers projetés par le vent ou les chutes d'arbres (sur un véhicule, une habitation). Les tempêtes de décembre 1999 et de janvier 2009 (Klaus) ont fait plus d'une centaine de victimes en France. On notera que, dans de nombreux cas, un comportement imprudent et/ou inconscient est à l'origine des décès à déplorer.

A Bagnères- de-Luchon, la tempête Xynthia de février 2010 reste toujours présente dans les esprits et nous rappelle à la plus grande vigilance face à ces phénomènes extrêmes, souvent prévisibles mais dont les conséquences prennent des dimensions parfois dramatiques.

Risque de

mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes en zone montagneuse.

Ils sont d'origine naturelle et sont provoqués par la fonte des neiges ou de fortes pluies. Dans certains cas, ils sont liés aux activités humaines suite à des actions de terrassement, de déboisement ou d'exploitation de matériaux. Ils restent le plus souvent imprévisibles et peuvent constituer un danger pour les vies humaines.

La commune de Bagnères-de-Luchon est essentiellement concernée par des **glissements de terrain (déplacements lents) et des chutes de blocs (déplacements rapides)**.

Des feux tricolores ont été mis en place sur la route de Superbagnères pour sécuriser la population.



Éboulement route de Superbagnères



Éboulement route de Superbagnères

ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

Plusieurs événements ont concerné la zone urbaine de Luchon. En octobre 1981, un bloc de plusieurs tonnes est tombé sur une maison en bordure de l'avenue de Lachapelle. En **1996**, un bloc détaché d'une paroi sur la commune de Moustajon est tombé sur une voiture stationnée en contrebas.

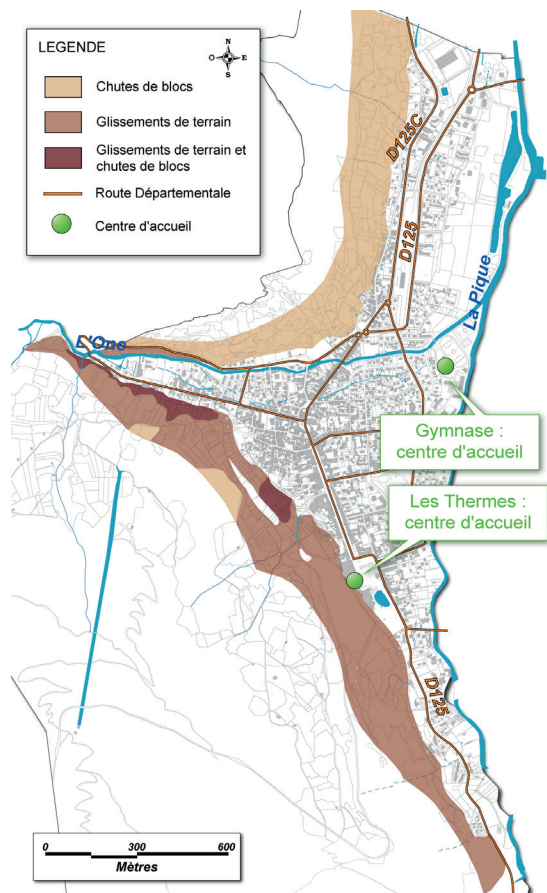
En montagne, le glissement du **19 mai 1977** a emporté la route d'accès à l'Hospice de France.



Éboulement route de Superbagnères

Les risques dans la commune

Les franges nord-ouest et sud-ouest de la ville sont sensibles aux chutes de blocs et glissements de terrain. Les secteurs de Barcugnas, la Casseyde, la zone du téléporté, des Thermes, sont les plus exposés.



Mesures prises par la commune

Plusieurs mesures ont été prises par la commune :

- Un **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** a été mis en place. Les zones à risque sont prises en compte dans le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.
- Des **filets de protection** ont été installés sur les versants qui dominent le Nord-Ouest de la ville. Plus au sud un **merlon de protection** a été construit au-dessus des thermes.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Fuyez latéralement



Écoutez la radio pour suivre la situation



Ne regagnez pas votre domicile

Risque sismique

La chaîne des Pyrénées et son piémont sont situés au contact des plaques européennes et ibériques. **Les déplacements de ces plaques tectoniques** le long des failles peuvent engendrer une libération brutale d'énergie, se traduisant en surface par des tremblements de terre (ou séismes).

Les Pyrénées sont le siège d'une **activité sismique régulière**, le plus souvent imperceptible, qui s'est traduite dans l'Histoire des Pyrénées par des tremblements de terre parfois destructeurs.

Bien que les mécanismes physiques des séismes soient mieux connus aujourd'hui, **ils n'en restent pas moins imprévisibles.**



SÉISMES HISTORIQUES

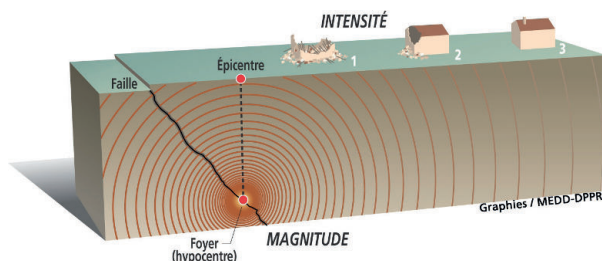
Le **4 octobre 1999**, un séisme dont l'épicentre était à St Bât fut largement ressenti par la population causant parfois des frayeurs chez les habitants et des dégâts aux bâtiments.

En **1923**, un séisme (épicentre à Vielha) secoua fortement la vallée. À Bagnères-de-Luchon, des murs, cheminées et toits se fissurèrent.



L'aléa sismique

Les séismes peuvent être ressentis à plusieurs dizaines de kilomètres de l'épicentre. Mais l'intensité et les dommages sont décroissants au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'épicentre.



Mesure par la commune

Le zonage sismique de la région impose l'application de **règles de construction parasismique**. Depuis le 1^{er} mai 2011, la réglementation européenne « Eurocode 8 » s'applique aux constructions nouvelles avec l'entrée en vigueur du nouveau zonage sismique. La commune s'assurera du respect de ces règles.

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**, des équipes de reconnaissance seront constituées pour évaluer les dégâts et sécuriser les zones dangereuses. Le diagnostic établi permettra de déterminer si les habitants peuvent regagner leur logement.

En cas de besoin, les thermes feront office de centre d'accueil pour la population. Si le séisme provoque de sérieux dommages dans la ville, la zone du stade pourra être aménagée afin d'accueillir un village de tente.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Abritez-vous sous un meuble solide



Fermez le gaz et l'électricité



Puis s'éloigner des bâtiments

Risque de feux de forêt

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare et qu'une partie au moins sont des arbres ou des arbustes.

Avec 15 millions d'hectares de forêts, la France est régulièrement soumise à des incendies de forêt. On pense en premier lieu aux régions méditerranéennes, à la Corse ou aux Landes. Cependant, les Pyrénées et leurs milliers d'hectares de forêts peuvent également être concernés par le risque de feu de forêt.

Des écobuages mal maîtrisés peuvent en être à l'origine. **L'écobuage** est une pratique ancestrale qui consiste à brûler en fin d'hiver la végétation indésirable sur les estives pour faciliter le passage des troupeaux et régénérer les sols.



CONSIGNES D'ÉCOBUAGE ET DE DÉBROUILLAILLEMENT

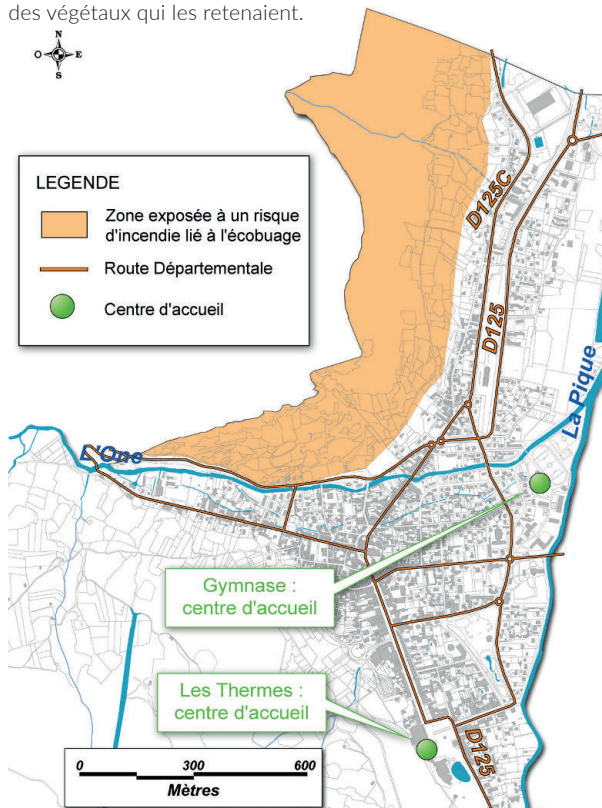
Selon l'article L322-3 du code forestier, les propriétaires ont l'obligation de débroussailler et de maintenir en l'état débroussaillé, les terrains situés en zone boisée ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, de landes, garrigues ou maquis.

Concernant l'écobuage, il est réglementé par un arrêté préfectoral du 25 septembre 2006, et encadré par les commissions locales d'écobuage.

Tout écobuage doit être déclaré préalablement en mairie.

Les risques dans la commune

Des écobuages ont parfois lieu dans le secteur de La Casseyde au dessus du cimetière. La zone étant difficile d'accès pour les sapeurs-pompiers, un feu pourrait menacer les habitations à proximité de Barcugnas et la Casseyde. De même, les incendies peuvent provoquer des chutes de blocs de pierres par la disparition des végétaux qui les retenaient.



Mesures prises par la commune

La gestion du feu de forêt est l'affaire des sapeurs-pompiers, mais la commune aura un rôle à jouer dans l'alerte de la population. Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**, des équipes seront constituées pour aller informer les habitants.

En cas de besoin, les thermes et le gymnase feront office de centre d'accueil pour la population en attendant que les pompiers maîtrisent l'incendie.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque transport

de matières dangereuses

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. Un accident de TMD peut entraîner une explosion, un incendie ou une pollution grave pour la population ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où du fait des besoins domestiques : livraisons d'hydrocarbures dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers, de chlore dans les piscines ...



EN CAS D'ACCIDENT

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

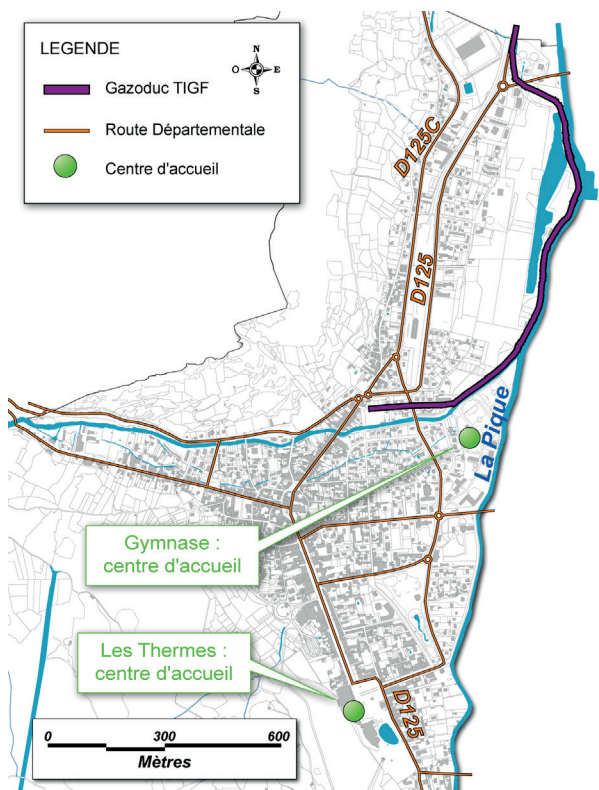
Éloignez-vous le plus rapidement possible.

Puis alertez les secours et la mairie.



Les risques dans la commune

Le risque est diffus sur l'ensemble du territoire communal. Malgré tout, il existe des axes plus vulnérables que d'autres, en particulier le long de la **RD 125** et de la **canalisation de gaz** qui passe au nord de la commune.



Mesures prises par la commune

En cas d'accident, un périmètre de sécurité sera mis en place par les services de secours avec l'appui de la mairie. La population riveraine sera informée de la situation. En fonction du danger, les pompiers demanderont le confinement ou l'évacuation des habitants.

Tous travaux à proximité d'une canalisation de gaz doivent faire l'objet d'une Déclaration d'intention de Commencement de Travaux auprès de l'exploitant.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Restez à l'abri



Écoutez la radio pour suivre la situation



Ne prenez pas la route

Les consignes de sécurité

Inondation ou rupture de barrage

Avant

- S'informer sur le risque (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier.

Pendant

- Fermer portes, soupiraux, aérations, ... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments.
- Écouter votre radio de proximité pour connaître les consignes.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.

- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.

Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.

Avalanche

Avant

- Se tenir informé des conditions météorologiques et des zones dangereuses. Le niveau de risque est celui donné par le bulletin d'estimation du risque d'avalanches.
- Si l'on pratique le ski de randonnée ou le ski hors piste, se munir d'un ARVA (appareil de recherche de victimes d'avalanche), d'une pelle et d'une sonde.
- Ne pas partir seul et indiquer son itinéraire et l'heure de retour.
- Traverser une zone à risque un par un, puis s'abriter en zone sûre.

Pendant

- Tenter de fuir latéralement.
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige.
- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation.

Après

- Ne pas s'essouffler en criant, pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet).
- Créer une poche d'air et ne plus bouger.

Séisme

Avant

- Repérer "des points de coupure" du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

Pendant

- À l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- S'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer.
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.

Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Vérifier l'eau, l'électricité.
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié.

Mouvements de terrains

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas.
- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Gagner un point en hauteur.
- Informer les autorités.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après

- Fermer le gaz et l'électricité.
- Évacuer les bâtiments.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Rejoindre les points de regroupements.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Rejoindre le lieu de regroupement.

Risques météorologiques

Avant

- Consulter la carte de vigilance « météo » et connaître les comportements adaptés.
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Fermer portes et volets.
- Rentrer les bêtes et le matériel.
- Gagner un abri en dur.

Pendant

- Rester chez soi.

- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.
- Éviter de se déplacer à pied ou en voiture.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Après

- Ne pas intervenir sur les toitures.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.

Feux de forêt

Avant

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussailler.
- Déposer en mairie l'imprimé réglementaire avant une opération d'écobuage.
- Se renseigner auprès de la mairie, de la gendarmerie ou des pompiers la veille ou le jour d'une sortie en montagne.

Après

- Éteindre les foyers résiduels.

Pendant

- Informer les pompiers si l'on est témoin d'un départ de feu.
- Attaquer le feu, si possible.
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu.
- Respirer à travers un linge humide.
- Ne pas sortir de la voiture.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri :
 - Fermer et arroser volets, portes et fenêtres.
 - Occulter les aérations avec des linges humides.
 - Fermer les bouteilles de gaz.

Transports de matières dangereuses

Avant

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Pendant

- Si l'on est témoin d'un accident TMD :
- Donner l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.
 - Protéger les lieux pour éviter un "sur accident", baliser les lieux du sinistre avec

une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.

- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Après

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (représenté par un son continu de 30 secondes).
- Aérer le local de confinement et sortir.

Évacuation téléportés

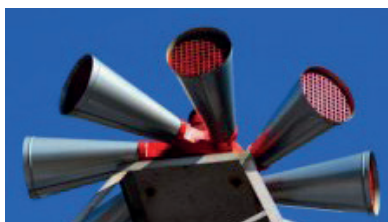
Les dispositions Orsec du « Téléporté de Luchon » situé à Bagnères de Luchon ont pour but d'organiser les secours aux personnes victimes d'accident lors de l'utilisation de cette structure et nécessitant des moyens d'intervention autres que ceux qui sont mis en œuvre par l'exploitant lors d'opérations de type courant.

Sirène d'alerte à la population

LE SIGNAL D'ALERTE : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence.

LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE : Son continu de 30 secondes.

LES ESSAIS MENSUELS DE LA SIRÈNE : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à 12h15 pour la Haute-Garonne.



Rappel sur les conditions générales de comportement en cas d'alerte

AU SIGNAL, IL FAUT

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....).
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation.
- Se mettre à l'écoute de la radio.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Rester dans son véhicule.
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).
- Rester près des vitres.
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors .
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion).
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

En cas d'évacuation décidée par les autorités, la municipalité vous invite à vous rendre aux thermes qui feront office de centre d'accueil.



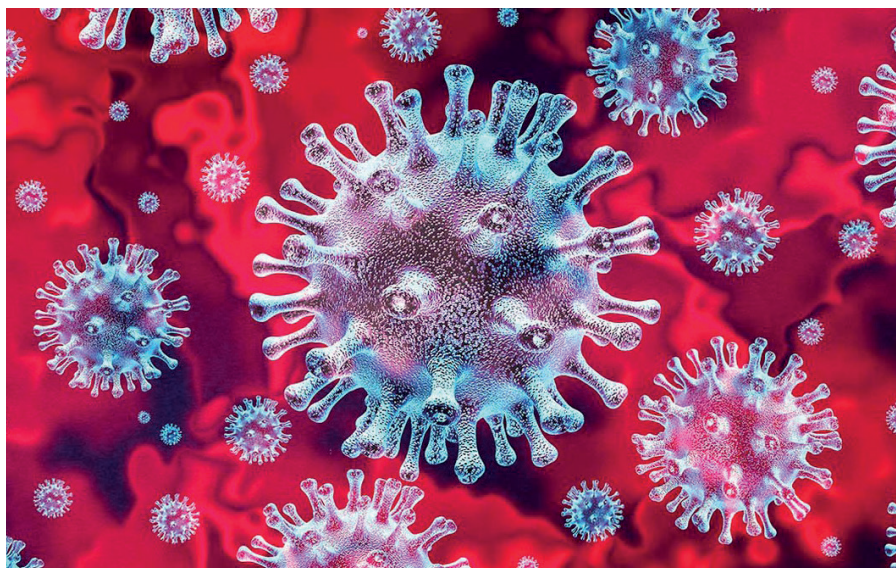
Risque de pandémie

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme. Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les maladies.

Les consignes de sécurité

- Respectez les mesures d'hygiène recommandées.
- En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.
- Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



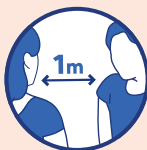
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Risque attentat

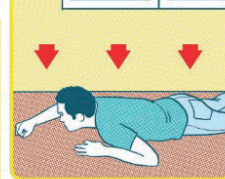
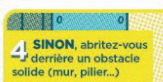
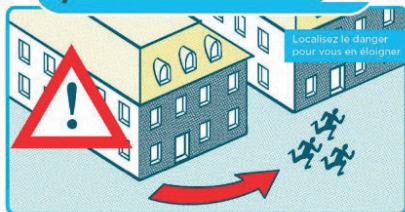
PENDANT

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

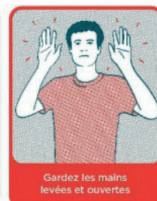
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beaudeau et @gouvernementfr

Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.



Les démarches d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- Prendre des photos des objets et lieux inondés.
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance.
- Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC Crise sera ouvert en mairie de Bagnères-de-Luchon. Téléphone : 05 61 94 68 68

Si vous êtes témoin d'une situation de danger, alertez les pompiers au **18 (depuis un fixe) ou 112 (depuis un portable)**. Autres numéros : **Police (17) - SAMU (15)**

Écoutez la radio : **Radio Nostalgie Comminges (107.1 FM)**

Les liens internet utiles

Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr

Carte de vigilances crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Site de la Préfecture de la Haute-Garonne : www.haute-garonne.gouv.fr

Portail sur les risques majeurs du Ministère de l'Écologie: www.prim.net

Les risques majeurs dans les Pyrénées : www.c-prim.org

Fédération française des Sociétés d'Assurance : www.ffsa.fr



23 Allées d'Étigny
31110 — Bagnères-de-Luchon
05 61 94 68 32



luchonlaville



www.mairie-luchon.fr